

COMMUNE
DE
SAINT LAURENT DE BREVEDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

DATE DE CONVOCATION 27 mars 2026	NOMBRE DES CONSEILLERS	
DATE D’AFFICHAGE 27 mars 2026	EN EXERCICE	09
	PRESENTS	06
	VOTANTS	05

L’an deux mil vingt-six, le 10 avril à quinze heures, la commission administrative du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoquée le 27 mars 2026, s’est réunie sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick.

Etaient Présents : MM. BUSSON, BREHIER, OUATTARA, VIEILLEPEAU,
Mmes CANNOT, LEMAISTRE

Absentes excusées : Mmes BURAY, SEVESTRE, TETREL ,

Secrétaire de séance : **Mme CANNOT**

Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L’ANNEE 2025

La Commission Administrative,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du C.C.A.S. de la commune de Saint-Laurent-de-Brévedent ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l’article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s’il n’est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

COMMUNE
DE

SAINT LAURENT DE BREVEDENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



BUDGET ANNEXE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2026

Le budget 2026 a été voté à l'unanimité le 10 avril 2026 par les membres de la commission administrative.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture.

Le C.C.A.S. de SAINT LAURENT DE BREVEDENT est peu sollicité. Les aides et secours sont mis en place en fonction des dossiers gérés par les assistantes sociales du canton ou en cas d'urgence constaté par les membres de la commission.

En SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses concernent le chapitre 65 en partie avec les aides et les secours. Ainsi que le versement de subventions de fonctionnement aux différentes associations caritatives.

Les recettes sont alimentées par la subvention communale, les concessions du cimetière et les dons.

En SECTION D'INVESTISSEMENT

Une ligne d'imputation est inscrite pour l'éventualité d'un achat d'actif.

Le budget 2026 est établi ainsi :

FONCTIONNEMENT

⌘ Dépenses : 8 399.00 €
⌘ Recettes : 8 399.00 €

INVESTISSEMENT

⌘ Dépenses : 625.77 €
⌘ Recettes : 625.77 €

Fait à SAINT LAURENT DE BREVEDENT le 10 avril 2026

Le Maire et Président,

Patrick BUSSON



